

Sentier de la brebis à Espédaillac



Visorando



Randonnée n°2764805

Une randonnée proposée par gerard.doremus@free.fr

Ce parcours vous invite à la découverte de la brebis et de son environnement. Il vous révèle, à chaque étape, comment l'élevage de brebis a façonné les paysages du causse.

Durée :	1h15	Difficulté :	Facile
Distance :	3.98km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	45m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	55m	Région :	Massif central
Point haut :	379m	Commune :	Espédaillac (46320)
Point bas :	329m		

Description

Le départ se situe à l'Oustal sur le Caussanel, espace public central qui permet de se garer facilement.

Tout au long du parcours suivre le fléchage jaune.

(D/A) Monter et prendre la route en sens interdit sur la gauche du plan d'eau. Vous y découvrirez rapidement le premier panneau du sentier découverte (le Puits Caselle). Au croisement, prendre à gauche puis de suite à droite. Continuer votre chemin en veillant à garder la direction plein Nord.

(1) À la croix en pierre au Sullé, quitter la route obliquer à gauche dans le chemin.

(2) Quitter le fléchage Jaune pour voir la curiosité à 50 m (lac) puis revenir sur vos pas et reprendre le fléchage Jaune. Suivre la route puis s'engager dans le chemin entre deux murs en pierres sèches.

(3) Prendre à gauche au panneau explicatif du Cayrou et continuer plein Sud. Ignorer plus loin deux chemins sur la gauche et atteindre une route.

(4) Traverser **avec prudence** et continuer en face en direction du Mas de Cormès, le dépasser et arriver sur la route principale qui traverse Espédaillac (D40).

Points de passages

D/A Espace public central à l'Oustal sur le Caussanel

N 44.63623° / E 1.772504° - alt. 341m - km 0

1 croix en pierre lieu dit Sullé

N 44.640232° / E 1.770961° - alt. 359m - km 0.58

2 Placerelle

N 44.643128° / E 1.769661° - alt. 348m - km 1.15

3 Bifurcation au panneau explicatif du Cayrou

N 44.643293° / E 1.763142° - alt. 375m - km 1.7

4 Traversée de routes

N 44.636808° / E 1.765857° - alt. 367m - km 2.52

D/A Espace public central à l'Oustal sur le Caussanel

N 44.636033° / E 1.772657° - alt. 338m - km 3.97

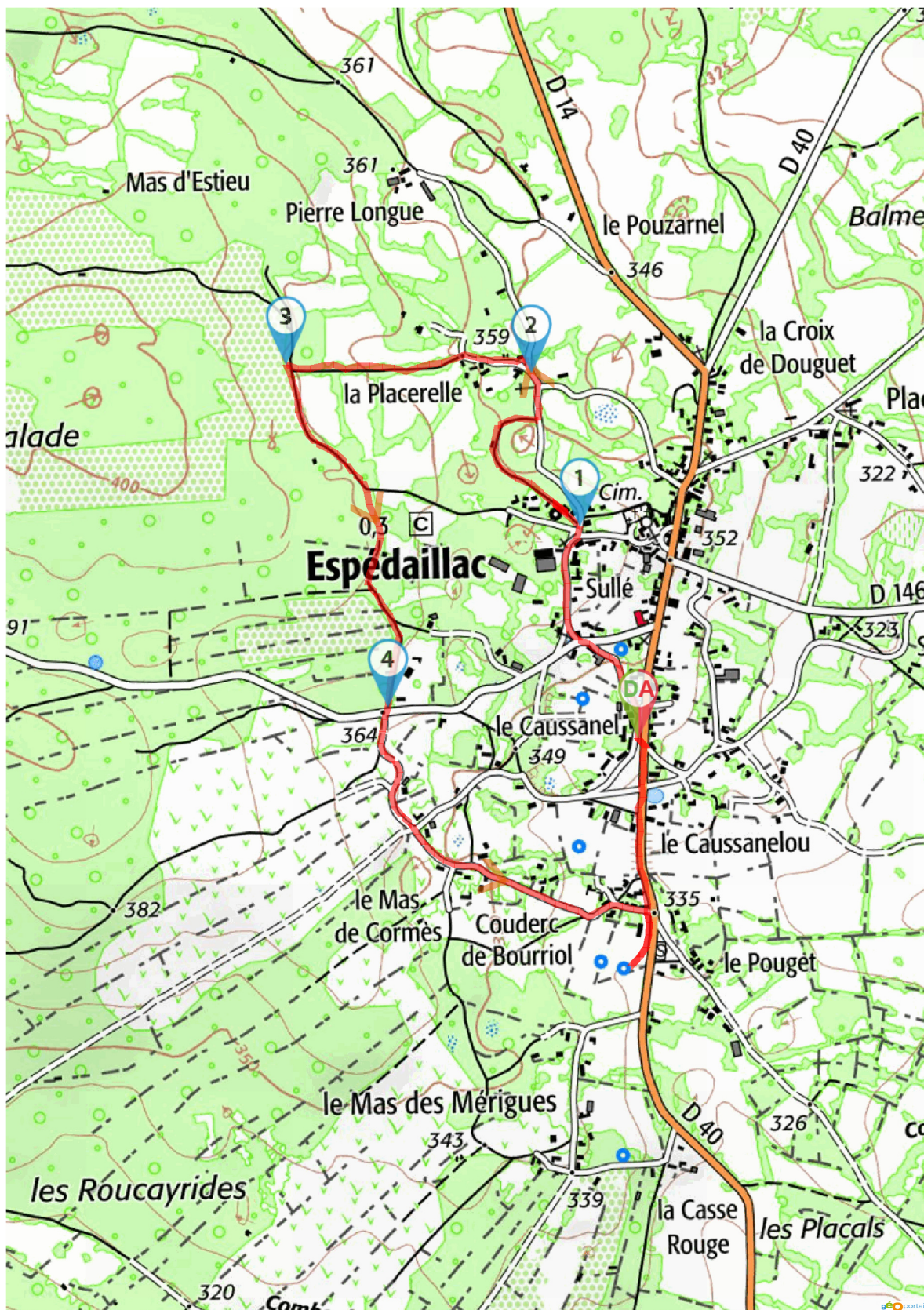
Informations pratiques

Restaurant au cœur du village d'Espédaillac (cuisine familiale et régionale de qualité, cadre agréable).

A proximité

Le parcours est agrémenté de panneaux ludiques, non décrits ici, qui ont été réalisés par le Parc Régional des Causses du Quercy. Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-de-la-brebis-a-espedaillac/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.